© Drogues Info Service - 5 juillet 2025

Partir en vacances en France avec un traitement de substitution aux opiacés

Il est possible de partir en vacances en France, même pour une longue période, avec un traitement de substitution aux opiacés. Comment assurer la continuité du traitement ? Drogues info service fait le point.

Si vous partez à l'étranger vous devez accomplir certaines formalités que nous vous expliquons ici.

Cas 1 : Vous partez pour une durée inférieure à la durée de délivrance de votre traitement

Munissez-vous simplement de votre ordonnance et de votre traitement.

Cas 2 : Votre séjour dure plus longtemps que votre durée de délivrance mais moins longtemps que la durée maximale de prescription

Vous devez trouver, avant de partir, une pharmacie-relais ou un CSAPA délivrant des traitements de substitution (voir champ de recherche en bas de page). Votre médecin prescripteur vous délivre une ordonnance couvrant la durée du séjour en indiquant l'adresse de la pharmacie-relais ou du CSAPA.

Cas 3 : Votre séjour dure plus longtemps que la durée maximale de délivrance de votre traitement

Afin de ne pas vous retrouver en rupture de traitement vous devez trouver un relais de prescription et un relais de délivrance sur votre lieu de vacances.

Nous vous conseillons, avec l'aide de votre médecin prescripteur, de trouver soit un médecin et une pharmacie relais soit un CSAPA délivrant des traitements de substitution. Attention, renseignez-vous sur les horaires d'ouverture et assurez-vous d'avoir l'accord des personnes ou de la structure relais avant de partir.

Pensez à vous y prendre bien à l'avance car les démarche peuvent nécessiter un peu de temps.

Entrez votre département ou votre ville pour trouver le CSAPA "substitution" le plus proche :

adresse, ville ou département

Article en lien :

Vivre avec la substitution